

Le permis à points

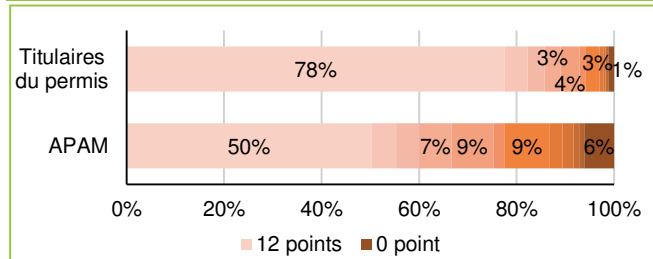
Le nombre de points retirés en 2022 s'établit à 16,3 millions pour 11,6 millions d'infractions traitées génératrices de retraits de points.

	2017	2019	2022
Infractions traitées	10 768 449	8 510 521	11 615 243
Points retirés	15 148 554	12 699 438	16 285 534
Nombre de permis au solde nul	61 714	62 315	61 723
<i>Dont permis probatoires au solde nul</i>	<i>13 054</i>	<i>13 197</i>	<i>18 087</i>
Capital initial rétabli après 2 ou 3 ans	3 063 168	3 613 105	5 653 047
Récupération d'un point au bout de 6 mois / 1 an *	6 089 033	5 707 046	6 565 660

* sans nouvelle infraction entraînant un retrait de 1 point.

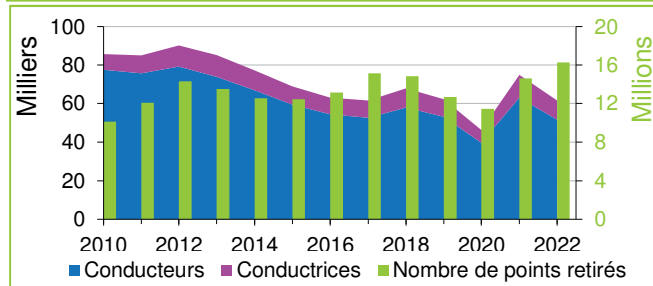
Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2022, ONISR, 2023.

Comparaison entre le nombre de points détenus par les APAM et le nombre de points de l'ensemble des conducteurs



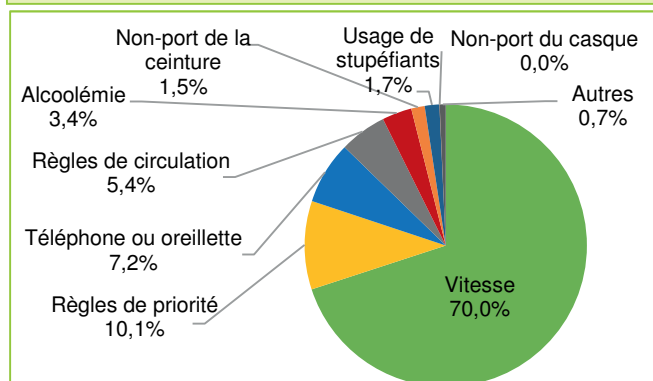
Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2022, ONISR, 2023.

Évolution du nombre de permis invalidés pour solde de points nul, comparée à celle du nombre de points retirés



Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2022, ONISR, 2023.

Répartition du nombre de points retirés par famille



Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2022, ONISR, 2023.

En 2022, 16,3 millions de points ont été retirés : 11,4 millions pour excès de vitesse 1,6 millions pour non-respect des priorités 1,2 million pour l'usage du téléphone/oreillettes 950 000 pour des règles de circulation (hors tel) 557 000 pour de l'alcoolémie 273 000 pour l'usage de stupéfiants 250 000 pour non-port de la ceinture de sécurité. 58,5 % des points sont retirés pour des infractions à **1 point** ; 6,2 % pour des infractions à **6 points**.

8 conducteurs sur 10 ont toujours 12 points sur leur permis mais seuls 50 % des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) disposent encore de ces 12 points sur leur permis.

Nombre de points retirés

Les hommes sont concernés par plus des deux tiers (65,4 %) des points retirés : 10 646 112 points sur un total de 16 285 534 points.

Entre 2010 et 2022, le nombre de points retirés augmente en valeur relative davantage chez les femmes que chez les hommes (respectivement + 87,8 % contre + 49,2 %), mais en valeur absolue, l'évolution du nombre de points retirés chez les hommes est supérieure à celle chez les femmes (respectivement + 3 509 601 et + 2 636 411 points retirés).

Permis de conduire invalidés pour solde de points nul

En 2022, 61 723 permis ont été invalidés pour défaut de points. La part des hommes atteint 83,7 % pour les permis invalidés pour solde nul (51 693 permis chez les hommes et 10 030 permis chez les femmes) concrétisant la commission d'infractions plus graves ou réitérées.

Restitution de points

En 2022, 5,7 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans nouvelle infraction, dont 60 % pour les conducteurs hommes. 6,6 millions de conducteurs ont récupéré un point au terme de 6 mois sans nouvelle infraction, dont 61 % pour les conducteurs hommes.

En 2022, 23 682 stages ont été organisés au profit de 365 602 stagiaires soit : 344 245 stagiaires pour des reconstitutions du capital de points (stages dits « permis à points ») et 21 357 stagiaires d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice »).

En 2022, 896 828 permis B ont été délivrés ainsi que 7 661 permis A1 et 102 611 permis A2.

N.B : Les données sur les infractions relevées par les forces de l'ordre sont enregistrées dans le mois qui suit l'infraction. Les points sont effectivement retirés plusieurs mois plus tard : pour les contraventions, au paiement de la contravention ou lorsque tous les recours administratifs sont épuisés ; pour les délits, lorsque le jugement est prononcé.